

A. V. E
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE à capital variable
AU CAPITAL DE 1000 EUROS
N°SIRET 807 850 242 00021

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
du 05/09/2024

Les associés de la société sus-dénommée se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire, à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1°) transfert de siège social

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe CHARTIER, gérant en exercice, associé, propriétaire de 900 actions d'une valeur de 1€ chacune.
Est également présente :

- Mme Michèle CHARTIER, associée, propriétaire de 100 actions d'une valeur de 1€ chacune.

Le total des parts sociales, présentes ou représentées, est de 100%, soit la totalité des actions composant le capital social de 1000 €.

L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre ses décisions.

1ère résolution

La Société décide de transférer son siège social (ancienne adresse : 1 rue de la grande pièce 18140 HERRY) à l'adresse suivante :

3 route de l'orme au loup – 18300 MENETREOL SOUS SANCERRE

Cette résolution inscrite à l'ordre du jour est mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

Les documents nécessaires à ce transfert de siège social sont rédigés, et après leur lecture ils sont paraphés, datés et signés et les statuts de la société sont mis à jour.

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du procès verbal des présentes délibérations à effet d'accomplir tous dépôts et les formalités afférentes aux décisions inscrites à l'ordre du jour et adoptées, et partout où besoin sera.

CLOTURE DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal, signé de tous les associés présents, après lecture, pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à MENETREOL SOUS SANCERRE en quatre exemplaires originaux
le 05 SEPTEMBRE 2024

Mme Michèle CHARTIER
(signature)



Mr Philippe CHARTIER
(signature)

